

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois de juillet, à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Alain DRAPEAU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : Messieurs et Mesdames Alain DRAPEAU, Marcel TRUCHOT, Frédérique LETELLIER, Didier PROUST, Hervé DE BLEECKER, Bernadette MARCHAIS, Dominique BOUCARD, Denys SIMON, Emmanuelle LE BOULER, Dominique COUDREAU, Ghizlan VAN BOXSOM, Dominique RAMBAUD, Laurent MAURY, Josiane GRELLEPOIS, Franck MORNET, Jocelyne ROCHETEAU, Blandine MÉGRIER, Jean-Marc MANGUY et Daniel JUDAS

Étaient excusés : Messieurs et Mesdames Catherine ROY (pouvoir à Marcel TRUCHOT), Sabine GERVAIS (pouvoir à Didier PROUST), Jérôme CATEL (pouvoir à Frédérique LETELLIER), Corinne MARSH (pouvoir à Alain DRAPEAU), Stéphanie CASTELLON (pouvoir à Denys SIMON), Alexandre TILLAUD (pouvoir à Dominique BOUCARD), Didier BRIAUD, Lionel FRANCÔME (pouvoir à Jean-Marc MANGUY), Emmanuel CANTO (pouvoir à Jocelyne ROCHETEAU) et Bruno COLOMBÉ (pouvoir à Blandine MÉGRIER)

Secrétaire de séance : Monsieur Marcel TRUCHOT

Secrétaire auxiliaire : Monsieur Raphaël DOBEK

Date de convocation : 4 Juillet 2024

**24-07-082 : TARIFS DU CIMETIÈRE**

Madame Frédérique LETELLIER, Adjointe, informe l'Assemblée délibérante que Monsieur le Maire a signé un arrêté portant réglementation du cimetière le 02 juillet 2024. Cet arrêté a été réalisé en collaboration avec la Commission Environnement.

Par cohérence avec cet arrêté, il est donc nécessaire de mettre à jour les tarifs du service funéraire.

Madame Frédérique LETELLIER expose les tarifs proposés :

	Concession de terrain	Columbarium	Cavurne
15 ans	250 €	572 €	100 €
30 ans	500 €	1 127 €	200 €
Plaque d'identification « Jardin du Souvenir »	Néant	60 €	Néant

Après en avoir délibéré, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** les tarifs du cimetière définis ci-dessus ;
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente.

**AR Prefecture**

017-211702915-20240710-2024\_07\_082B-DE  
Reçu le 12/07/2024

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent le résultat suivant :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	28			

Fait à Puilboreau, le 11 Juillet 2024

Le secrétaire de séance  
Marcel TRUCHOT

Le Maire  
Alain DRAPEAU



**Délais et voies de recours**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.